



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 16

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. KINEW propose la première lecture du projet de loi 204 — *Loi sur les politiques visant à contrer la violence à caractère sexuel et le harcèlement sexuel dans les établissements postsecondaires (modification de diverses dispositions législatives)/The Post-Secondary Sexual Violence and Sexual Harassment Policies Act (Various Acts Amended)* — dont l'objet a été indiqué.

M. le *ministre* GOERTZEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2016-2017 — Santé, Aînés et Vie active.

(Document parlementaire n° 16)

M. le *ministre* CULLEN dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2016-2017 — Croissance, Entreprise et Commerce.

(Document parlementaire n° 17)

M^{me} la *ministre* STEFANSON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2016-2017 — Justice.

(Document parlementaire n° 18)

M. le *ministre* FIELDING dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2016-2017 — Familles.

(Document parlementaire n° 19)

M. le *ministre* WISHART dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée — budget des dépenses ministérielles pour 2016-2017 — Éducation et Formation.

(Document parlementaire n° 20)

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* SCHULER, M^{me} FONTAINE, M. MICHALESKI, M^{me} MARCELINO (Logan) et M^{me} la *ministre* COX font des déclarations de député.

Présentation et lecture de pétitions :

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à désigner, au palais législatif et dans tous les autres édifices gouvernementaux du Manitoba, une salle de toilettes sans distinction de sexe.

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à désigner, au palais législatif et dans tous les autres édifices gouvernementaux du Manitoba, une salle de toilettes sans distinction de sexe. (C. Lundy, A. Dooner, B. McRae et autres)

L'Assemblée convient de permettre à la leader par intérim de l'opposition officielle et aux porte-parole de l'opposition d'être accompagnés de membres de leur personnel pendant l'examen des budgets.

M^{me} la *ministre* STEFANSON présente la proposition suivante :

Attendu :

que le Manitoba possède une industrie aérospatiale de classe mondiale, la plus importante dans l'Ouest canadien, et qu'elle emploie 5 400 personnes directement et bien d'autres indirectement dans des secteurs connexes;

qu'il est dans l'intérêt national de maintenir une industrie aérospatiale compétitive à l'extérieur de l'Est canadien;

que les modifications que le gouvernement fédéral propose d'apporter à la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* soustrairaient Air Canada à toute obligation, ou presque, de conserver dans notre province des emplois qualifiés et de haute qualité dans le domaine de l'entretien lourd et que ces modifications seraient contraires aux intérêts des Manitobains;

que malgré l'opposition claire du gouvernement provincial, des entreprises et des syndicats, le gouvernement fédéral a proposé ces modifications sans avoir effectué les consultations appropriées ni offert d'engagements fermes au secteur de l'aérospatiale du Manitoba,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba s'oppose à l'adoption du projet de loi C-10 et qu'elle continue à s'y opposer jusqu'à ce que le gouvernement fédéral et Air Canada prennent des engagements précis qui rassureraient les Manitobains quant à l'avantage net que ces modifications — ainsi que les investissements connexes en formation, en innovation et en création d'emplois — auraient pour l'économie de la province.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON et M. SWAN interviennent, puis ce dernier propose que la proposition soit amendée par substitution, au dernier paragraphe, de ce qui suit :

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba s'oppose à l'adoption du projet de loi C-10 et qu'elle continue à s'y opposer jusqu'à ce que le gouvernement fédéral et Air Canada prennent des engagements précis liant les parties qui rassureraient les Manitobains quant à l'avantage net que ces modifications — ainsi que les investissements connexes en formation, en innovation et en création d'emplois — auraient pour l'économie de la province, notamment sous forme d'emplois permanents affectés à la remise en état et à l'entretien d'aéronefs au Manitoba.

La présidente déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

MM. GERRARD, FLETCHER, LINDSEY, JOHNSTON et MALOWAY, M. le *ministre* FIELDING, M. CHIEF ainsi que M. le *ministre* CULLEN interviennent. L'amendement, mis aux voix, est adopté à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CHIEF
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FONTAINE
GERRARD
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMOUREUX
LINDSEY

MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
SARAN
SCHULER
SELINGER
SMITH
SMOOK
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI 51

CONTRE

..... 0

Le débat sur la motion principale se poursuit.

La motion principale, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ALLUM
ALTEMEYER
BINDLE
CHIEF
CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FONTAINE
FRIESEN
GERRARD
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSON
JOHNSTON
KINEW
KLASSEN
LAGASSÉ
LAGIMODIERE
LAMOUREUX

LINDSEY
MALOWAY
MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PALLISTER
PEDERSEN
PIWNIUK
SARAN
SCHULER
SELINGER
SMITH
SMOOK
STEFANSON
SWAN
TEITSMA
WHARTON
WIEBE
WISHART
WOWCHUK
YAKIMOSKI..... 52

CONTRE

..... 0

L'Assemblée convient à l'unanimité de former trois groupes du Comité des subsides afin qu'ils examinent les budgets des ministères dans la matinée du 9 juin 2016, de 10 à 11 heures, puis de reprendre l'examen régulier des affaires émanant des députés.

La séance est levée à 16 h 57, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger